



NL/SS

Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

PONT NELSON MANDELA AVAL (R.D.154A)
PONT NELSON MANDELA AMONT (R.D.154B)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1; L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT qu'une campagne d'inspection d'ouvrages d'art va être entreprise sur les ponts Nelson Mandela amont et aval par l'entreprise PCM infra&geodata – 10 place Fulgence Bienvenue – 77600 Bussy-Saint-Georges, agissant pour le compte du Conseil Départemental du Val-de-Marne – DTVD/SCESR/Cellule OA – 2 ancienne avenue de Fontainebleau – 94150 Rungis,

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler sur le pont nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes à compter du **6 septembre 2022 à 22 heures jusqu'au 7 septembre 2022 à 2 heures :**

- Sur le pont Nelson Mandela aval :
- **Neutralisation d'une voie de circulation, à l'avancement du chantier mobile : la circulation sera maintenue sur la file restée libre**
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**
- Sur le pont Nelson Mandela amont :
- **Neutralisation d'une voie de circulation, à l'avancement du chantier mobile : la circulation sera maintenue sur la file restée libre**
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE - d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S^{ce} Territorial Ouest – D.T.V.D. du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- D.T.S.P (voies départementales),
- Société PCM infra&gcodata – 10 place Fulgence Bienvenuc – 77600 Bussy-Saint-Georges.

FAIT EN MAIRIE, LE 31 AOUT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire



PUBLIE SUR ivry94.fr
LE 1 SEP. 2022

Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics



Nathalie Leberthon